

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_7\_2

**Objet : Décision modificative n° 1 du budget primitif 2024**

**VOTE**

**16 voix POUR – 3 voix CONTRE de M. CRUZ – Mme DAHMAN – M. SARDA et 1 ABSTENTION de M. CASTELLO**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 19 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme WECKERLIN Carine, M. SPINELLY Eric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CASTELLO Patrick, M. CRUZ Gérard et Mme DAHMAN Hinda

Etaient Absents donnant pouvoir :  
M. SARDA Stéphane à M. CRUZ Gérard

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

## Décision modificative n° 1 du budget primitif 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réajuster les prévisions, en dépenses et en recettes, du budget primitif 2024, suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les mouvements décrits ci-après.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les mouvements de la section de fonctionnement et d'investissement tels que décrits ci-après.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

